

PR20.03CD

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS
concernant
LE BUDGET 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 26 juin 2020, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2020.

♦♦♦♦♦

Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

Caractéristiques du budget 2021

Voir annexe A.

Conclusion

En résumé, le budget 2021 a été élaboré avec le souci permanent de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.

♦♦♦♦♦

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2021, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

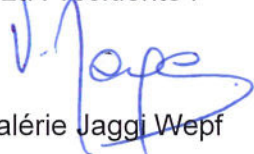
décide :

Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2021.

	Mouvement financier
Charges	CHF 3'607'300.00
Recettes	CHF 1'079'000.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 301'890.00
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 2'226'410.00

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :


Valérie Jaggi Wepf



La Secrétaire :


Barbara Giroud

Annexes :

- A. Etablissement du budget 2021
 - 1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
 - 2. Calcul de la péréquation financière

BUDGETO '21 ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2021

Date : 26.06.2020

Auteurs: EST/SDU/VJW

Ce document détaille la proposition de budget validée par le CoDir en sa séance du 26.06.2020. Elle prend ses bases sur la proposition de budget établie par l'État-major en date du 19.06.2020.

1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2021 présente une très légère augmentation des charges de 1.4% (CHF 49'600) combinée à une hausse certaine des recettes (CHF 156'900 soit +17%), résultant en une diminution conséquente du coût net de la région à charge des communes membres de CHF 107'080 (4.6%) par rapport à 2020. Combiné à une augmentation de 129 habitants (0.25%) par rapport à 2020, le coût moyen par habitant diminue de 5%.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres globaux du budget 2021, en relation avec les années 2019 et 2020.

	2019		2020	2021	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Total des charges	3'594'550	3'594'642	3'557'700	3'607'300	49'600
Total des recettes	1'239'700	1'416'999	922'100	1'079'000	156'900
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	302'080	302'080	302'110	301'890	-220
Coût net de la région	2'052'770	1'875'563	2'333'490	2'226'410	-107'080

Suite à la situation COVID-19 et les charges importantes sur les communes qui en ont résulté, le CoDir a donné mandat à l'EM de proposer un budget avec le souci de l'économie dans le but de soulager à la hauteur des moyens du SDIS, les finances communales de ses membres. Cette mesure d'économie ne doit toutefois pas mettre en péril la formation et les compétences des sapeurs du SDIS. Afin de respecter cette philosophie, certains éléments ont été repoussés et d'autres largement diminués afin de réduire au maximum le coût par habitant pour l'année à venir.

En outre, suite aux audits et à la situation permanente de surcharge de certains cadres intermédiaires et supérieurs du SDIS qui existe depuis plusieurs années, l'État-major a décidé de lancer le grand projet SOUPAPE dans le but de trouver des solutions pérennes pour recouvrer un niveau d'engagement adéquat. Parmi ces solutions, une diminution générale de la voilure de la formation et l'engagement d'un sapeur-pompier permanent supplémentaire sont prévus. Ceci porte

une influence certaine sur le budget avec l'augmentation de la masse salariale du personnel permanent et la diminution des soldes.

Les éléments suivants constituent ainsi les grandes différences avec le budget 2020 :

- L'engagement d'un nouveau sapeur-pompier permanent avec la fonction de Chef formation.
- L'ensemble des frais de formation revus à la baisse, non seulement au niveau des soldes horaires, mais aussi dans le nombre de jours de cours cantonaux.
- La tenue des inaugurations de l'extension de la caserne G1, de l'extension de la caserne C1 et de plusieurs nouveaux véhicules pour le DPS et le DAP.
- L'acquisition d'un nouveau véhicule chef d'intervention (VCI) banalisé pour l'Officier de service régional (OSR).
- Le prélèvement du montant nécessaire à l'acquisition du VCI OSR dans le fonds de renouvellement des véhicules et du matériel.
- Le calcul des loyers de l'extension de la caserne G1 et des recettes de location à PNV sur l'entièreté de l'année.
- La suppression totale de la location de Sports 5.
- La prise de possession de l'extension de la caserne C1 à mi-2021, pour un loyer dont le montant n'est pas encore défini.
- Une nouvelle location des garages actuellement loués PNV et de l'appartement au Centre de secours et d'urgences du Nord vaudois et de la Broye (CSU-nvb).
- Le report de transformations structurelles d'importance dans la caserne G1 actuel à 2022 ou 2023.
- La diminution drastique du montant annuel attribué au fonds de renouvellement pour le matériel et les véhicules, combiné à une légère augmentation du fonds dédié aux bâtiments.
- L'augmentation substantielle des recettes au niveau de la facturation des interventions.
- La mise en attente du corps des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) du SDIS qui ne verra vraisemblablement pas le jour avant 2022, la révision des statuts étant prévue pour une entrée en vigueur lors du changement de législature.

Le tableau des crédits des heures d'utilisation particulière de SP pour 2021, calculée selon la clé de répartition décrite dans la *Directive du CoDir Utilisation particulière des sapeurs-pompiers* est présenté dans l'annexe 1.

2. COMPARAISON 2019 – 2020 – 2021

No	Position budgétaire selon Abacus	2019		2020	2021	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
300100	Rétributions des autorités	21'000	16'987	17'500	16'500	-1'000
301200	Salaires personnel occasionnel	6'500	1'597	5'500	1'000	-4'500
301300	Soldes	693'450	798'127	716'550	688'100	-28'450
303000	AVS-AI-APG-AC	65'000	74'951	61'000	71'000	10'000
305000	Assurances accidents personnel	1'300	1'315	1'400	1'600	200
306000	Indemnisation et remboursement de frais	320'100	306'038	308'200	295'100	-13'100
309100	Frais de formation	126'000	129'571	111'000	92'300	-18'700
309900	Frais divers du personnel	49'000	49'049	49'000	49'000	0
310900	Frais administratifs divers	36'100	28'304	30'500	29'000	-1'500
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	30'000	20'312	76'250	39'000	-37'250
311400	Achats de matériel et machines	48'200	56'867	70'500	30'000	-40'500
311500	Achats de véhicules	300'000	246'821	7'000	70'000	63'000
311600	Achats habits et équipements	28'500	29'570	22'000	11'000	-11'000
312300	Électricité	18'800	19'038	28'400	32'600	4'200
312400	Achats et consommation de combustible	21'000	15'866	33'000	29'000	-4'000
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	8'000	7'683	9'000	9'000	0
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000	2'000	2'000	2'000	0
314100	Charges d'entretien des bâtiments	97'500	107'545	87'000	65'000	-22'000
315500	Entretien véhicules et matériel	87'500	83'619	74'000	76'500	2'500
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	4'500	2'210	3'000	2'000	-1'000
316100	Loyers et locations	381'100	377'320	551'300	613'200	61'900
317000	Frais de réception et de manifestation	5'000	5'285	8'000	9'000	1'000
318100	Frais de ports et compte postal	8'500	5'797	8'000	6'500	-1'500
318200	Frais de téléphones et radios	13'200	13'248	12'300	12'800	500
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100	124	100	100	0
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000	22'230	5'000	5'000	0
318600	Assurances	21'300	20'593	27'700	30'000	2'300
318900	Prestations diverses de tiers	31'000	24'018	39'000	41'000	2'000
330100	Perte sur débiteurs	5'000	382	3'000	3'000	0
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	972'400	968'178	1'000'500	1'127'000	126'500
365101	Jeunes sapeurs-pompiers	27'500	0	0	0	0
381400	Attributions au fonds de réserve	160'000	160'000	190'000	150'000	-40'000
422100	Intérêts compte postal	0	-843	0	0	0
427100	Produits des locations	-17'900	-23'740	-59'300	-120'500	-61'200
431900	Encaissement frais de rappels	0	-289	0	0	0
435600	Facturation de services à des tiers	-350'000	-539'334	-350'000	-380'000	-30'000
435900	Ventes et prestations diverses	-1'200	-1'056	-1'200	-1'200	0
436201	Récupération ADB	0	0	0	0	0
452100	Participations des communes	-2'354'850	-2'177'643	-2'635'600	-2'528'300	-107'300
465100	Participation financière ECA	-514'600	-555'416	-511'600	-507'300	-4'300
465902	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers	-6'000	0	0	0	0
480900	Prélèvements sur débiteurs douteux	-50'000	-50'000	0	0	0
481400	Prélèvement au fonds de réserve	-300'000	-246'321	0	-70'000	-70'000
	TOTAL DES CHARGES	3'594'550	3'594'642	3'557'700	3'607'300	49'600
	TOTAL DES RECETTES	1'239'700	1'416'999	922'100	1'079'000	156'900

3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE¹

301200 Salaires personnel occasionnel

- CHF 4'500

Deux phénomènes viennent expliquer cette diminution de 82% :

- La prise en charge en interne de la formation continue des pilotes bateau. Si des prestations externes se révéleraient nécessaires, celles-ci seront débitées du compte 309100 *Frais de formation*.
- La suppression de l'engagement d'étudiants pour l'été pour des travaux de conciergerie suite à l'absence de postulation pour les deux postes ouverts en 2020.

301300 Soldes

- CHF 28'450

Malgré une augmentation des soldes pour interventions (+CHF 10'000) et celles prévues pour les inaugurations des casernes G1 et C1, ainsi que des nouveaux véhicules DPS et DAP, deux réductions massives de soldes débouchent sur une diminution globale de 4% de cette position :

- La diminution des heures matériel du fait que le déménagement de la caserne G1 aura été effectué en 2020 et du réajustement des heures sur la base de l'expérience 2019.
- La diminution des heures de formation d'environ 10% au niveau du DPS, de la formation de base, PR, auto et des spécialistes dans le cadre du grand projet SOUPAPE dont l'un des éléments consiste à diminuer la voilure générale des heures des personnes en faisant le plus.

En outre, une légère adaptation a été faite sur les heures administratives du fait qu'un nouveau permanent sera engagé en 2021 et que les activités des répondants renseignement sont fortement réduites.

3030 AVS-AI-APG-AC

+ CHF 10'000

Sur la base des chiffres 2019, cette position a été revue largement à la hausse, tout en tenant compte du grand projet SOUPAPE et de l'engagement d'un nouveau permanent, ce qui devraient légèrement diminuer les charges sociales par rapport à l'année 2019.

306000 Indemnisation et remboursement de frais

- CHF 13'100

Plusieurs objets débouchent sur une diminution globale de 4.3% de cette position budgétaire, à savoir :

- L'affinage des calculs des soldes de permanence pour les jours fériés en tenant compte de ceux appondus à un week-end.
- La suppression d'un des deux renforts de week-end sur le site DPS G1. Du fait de ProSDIS, les jeunes sapeurs peuvent facilement se mettre en statut disponible alarme et, dans l'esprit d'économie du budget 2021, il convient de limiter le nombre de renforts indemnisés le week-end.
- La suppression de l'indemnité pour inconfort de service et le remboursement de frais forfaitaire pour la secrétaire EM.
- Augmentation d'une unité d'indemnité pour inconfort de service suite à l'engagement d'un nouveau permanent.

¹ Seules les positions présentant une variation de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% ou de plus de CHF 10'000 sont adressées.

309100 Frais de formation**- CHF 18'700**

Cette position avait été fortement augmentée en 2019, puis légèrement diminuée en 2020, mais avec un montant toujours élevé. Ceci a permis de rattraper une partie du retard accumulé dans le cursus de formation cantonale. Une partie des cours ayant été annulés en 2020 et partant du principe idoine décidé par l'EM dans le cadre de la situation COVID-19 que l'année 2020 est perdue, il a été décidé de simplement reconduire les cours annulés pour 2021 et de garantir le nombre minimum de cours dans le cursus de formation de base. Ainsi, le nombre de jours a été limité à 230 jours dont 110 FOAD. En outre, les cours et formations autres que celles cantonales ont été fortement limitées, résultant ainsi en une économie de 16.8%.

Pour rappel, les cours cantonaux standards sont remboursés à raison de CHF 100 par jour et par sapeur (sous la position *465100 Participation financière ECA*). En outre, dans un souci de simplification et du fait que le programme des cours 2021 n'est pas disponible au moment de la rédaction du budget, les cours ABC, OFSI et pionniers, remboursés à raison de CHF 240 par jour et par sapeur, ne sont comptabilisés qu'à raison de CHF 20 par jour. Ainsi, seule une réserve de CHF 1'800 pour 90 jours est prévue en 2021.

311100 Achats de mobilier, de machines et de logiciels**- CHF 37'250**

La diminution massive de presque 50% de cette position est due au fait qu'elle avait été augmentée ponctuellement en 2020 en raison d'achats importants uniques principalement en vue de l'extension de la caserne G1. Le montant de cette position est donc revenu à un niveau plus habituel. Il inclut toutefois un budget unique de CHF 10'000 pour les vitrines du futur musée du SDIS. En outre, les frais externes de développement d'IndeX ont été supprimés, le développement étant à ce stade, uniquement poursuivi avec des ressources internes au SDIS.

311400 Achats de matériel et machines**- CHF 40'500**

Si la quasi-majorité des éléments de cette position sont stables d'année en année, plusieurs achats uniques avaient été planifiés pour 2020 pour un montant avoisinant CHF 40'000. La diminution observée de plus de 57% est simplement due à la suppression de ces achats uniques et le maintien uniquement des éléments reflétant les besoins constants d'année en année.

311500 Achats de véhicules**+ CHF 63'000**

Si aucun achat de véhicule, outre deux vélos, n'avait été prévu en 2020, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule chef d'intervention (VCI) pour l'Officier de service régional (OSR). Pour rappel, l'OSR prend possession d'un VCI pour toute la durée de sa permanence, durant laquelle il peut véhiculer sa famille et l'utiliser pour ses déplacements privés. Ce système permet de garantir une meilleure disponibilité de l'OSR qui intervient sur tout le territoire tout en lui offrant une liberté de manœuvre améliorée, partant du principe qu'il s'agit de la fonction avec la plus grande contrainte d'astreinte.

Les VCI actuellement en possession du SDIS sont vieillissants et plus adaptés aux missions et normes actuelles. Il s'agit de voitures basses deux roues motrices ne permettant régulièrement pas d'emprunter certains chemins et offrant un volume de coffre limité. En outre, l'expérience a révélé que se déplacer dans un véhicule entièrement marqué n'est pas adéquat pour l'image donnée par le SDIS lorsqu'il s'agit de faire ses courses, pour ne donner qu'un exemple.

Après étude, il a été décidé d'acquérir un nouveau véhicule type SUV à traction intégrale, banalisé (avec feux bleus escamotables et un marquage très réduit). Celui-ci viendra en plus des VCI

actuels, puisque régulièrement un VCI fait défaut lors de déplacements pour des cours ou des courses de service.

L'acquisition de ce VCI OSR fera l'objet d'un appel d'offres informel, puisque le montant impliqué n'est pas soumis aux règles du marché public.

Il convient de noter que la dépense de CHF 70'000 pour le véhicule OSR est entièrement compensée du même montant débité du fonds de renouvellement dans la position de recette 481400 *Prélèvement au fonds de renouvellement*.

311600 Achats habits et équipements

- CHF 11'000

Outre l'équipement d'un nouveau permanent, le fait que l'équipement personnel a été quasiment entièrement renfloué ces dernières années, il est possible de réduire encore drastiquement cette position budgétaire de 50% en ne conservant que les éléments de renouvellement de pure nécessité.

312300 Électricité

+ CHF 4'200

L'augmentation de cette position budgétaire est uniquement due aux nouveaux frais liés à la reprise des locaux actuels de PNV dans la caserne G1 et à l'extension de la caserne G1 (estimés uniquement sur 10 mois dans le budget 2020), à ceux liés à l'extension de la caserne C1 (estimés sur 6 mois) et à ceux liés à l'installation récente d'une climatisation dans le local informatique, nécessaire au bon fonctionnement des composants électroniques. Il sied de préciser que cette augmentation est calculée sur une estimation très approximative dont l'affinement nécessitera plusieurs exercices comptables.

312400 Achats et consommation de combustible

- CHF 4'000

Si le montant exact des frais de chauffage est toujours complexe à calculer et fortement dépendant des conditions météorologiques, une estimation est faite sur la base des frais 2019 selon les nouvelles dispositions contractuelles avec le Service des énergies de la ville d'Yverdon-les-Bains auxquels s'ajoute les frais futurs de l'extension de la caserne G1. Selon les calculs, une baisse de 12.1% est attendue.

314100 Charges d'entretien des bâtiments

- CHF 22'000

La diminution de 25.3% de cette position budgétaire est due à l'absence de charges uniques budgétées en 2020 pour un montant de CHF 22'000. Les autres charges, dont certaines sur la base d'une estimation grossière concernant l'extension de la caserne G1, sont stables. Aucun aménagement particulier dans les autres casernes et locaux n'est prévu pour 2021 pour des raisons économiques.

316100 Loyers et locations

+ CHF 61'900

L'augmentation de 11.2% de cette position est expliquée par les éléments suivants, partant du principe que les autres loyers restent inchangés :

- Calcul de la location de l'extension de la caserne G1 sur 12 mois au lieu de 10 en 2020 (+ CHF 36'667).

- Ajout d'une réserve en prévision du montant du loyer de l'extension de la caserne C1, non-encore défini (+ CHF 30'000).
- Ajout d'un loyer supplémentaire pour les adaptations nécessaires au local DAP Y1 en prévision du remplacement du véhicule DAP par un nouveau véhicule tout-usage qui sera fourni par l'ECA début 2021 (+ CHF 3'000).
- Diminution de la sous-position de location de salle à CHF 1'000 (- CHF 2'500).
- Suppression de la location de Sports 5 prévue sur quatre mois en 2020 (- CHF 5'200).

Il convient de noter que le SDIS sera bailleur pour deux locataires en 2021, soit PNV et CSU-nvb, recettes qui viendront dans la position 427100 *Produits des locations*.

352100 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

+ CHF 126'500

Le montant supplémentaire correspond au changement du poste d'assistante de direction à assistante administrative, à un nouveau poste de sapeur-pompier permanent (Chef formation) et à l'augmentation annuelle des salaires du personnel permanent.

381400 Attributions au fonds de réserve

- CHF 40'000

Une large diminution à la contribution au fonds de réserve pour les véhicules et le matériel est faite en 2021 (- CHF 50'000). En effet, aucun véhicule lourd n'est actuellement prévu pour remplacement ni de matériel de montants extraordinaires. Seuls le remplacement de deux VCI et l'acquisition d'un minibus sont actuellement prévisibles pour les années à venir. Dès lors, l'alimentation de ce fonds a été réduite en conséquence.

Dans un autre registre, il est proposé de légèrement relever (+ CHF 10'000) l'alimentation du fonds dédié aux bâtiments. En effet, plusieurs éléments essentiels à montants élevés sont prévisibles dans les cinq ans à venir pour la caserne G1 actuelle, tels que l'étanchéité de la toiture, la ventilation et la machine à nettoyer les tuyaux².

427100 Produits des locations

- CHF 61'200

Cette position comprend le loyer facturé au pro rata des surfaces à PNV pour l'extension de la caserne G1 et le remboursement par PNV, toujours au pro rata, de certaines charges fixes. Il convient de noter que le montant du remboursement des frais de maintenance de l'extension de la caserne G1 est basé sur une estimation grossière.

En outre, depuis mi-2020, les locaux PNV sont loués au Centre de secours et d'urgences du Nord vaudois et de la Broye (CSU-nvb), ceci pour une période d'environ deux ans, le temps pour le CSU-nvb de trouver de nouveaux locaux adaptés à leurs activités.

Cette nouvelle location et le calcul de la location à PNV sur une année entière débouche sur l'augmentation de 103.2% des recettes.

435600 Facturation de services à des tiers

- CHF 30'000

Depuis plusieurs années, la facturation de services à des tiers dépasse systématiquement le montant budgété. Cette position avait d'ailleurs été régulièrement relevée depuis 2015

² Il convient ici de préciser que la machine à nettoyer les tuyaux est âgée et en mauvais état. Son remplacement, qui coûterait plus de CHF 150'000, n'est pas à l'ordre du jour, du fait qu'il a été décidé courant 2020 de refaire entièrement sa partie électronique défaillante avec les ressources internes au SDIS. Ceci permettra de l'exploitation quelques années supplémentaires.

(+ CHF 100'000). Toutefois, la relève de cette position budgétaire est toujours délicate car le nombre et la nature des interventions n'étant pas prévisible, une année peut se révéler très pauvre en intervention. Or, il serait peu adéquat de demander en cours d'année aux communes membres des crédits complémentaires si le budget prévu pour ces recettes était trop optimistes. C'est dans cette optique que le SDIS a toujours budgété les recettes liées aux interventions de manière très prudente, afin d'éviter une demande de crédit complémentaire et la perte de l'alimentation du fonds de renouvellement. Toutefois, au vu de la tendance des dernières années (CHF 500K en 2018, CHF 539K en 2019, prévision de CHF 420K en 2020), il est possible de relever raisonnablement cette position budgétaire de CHF 30'000.

481400 Prélèvement au fonds de réserve

- CHF 70'000

Il est proposé de compenser entièrement l'achat du VCI OSR par un prélèvement au fonds de réserve du même montant que celui débité du compte 311500 Achats de véhicules.

4. COÛT PAR COMMUNE³

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2019, source : Canton de Vaud, + 129 habitants par rapport à 2018, soit + 0.25%) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 05.05.2020, source : ECA). La ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant. Le tableau de péréquation est présenté en annexe 2.

Le coût par habitant s'étale entre CHF 41.57 et 47.51 (51.55 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne se situe (sans tenir compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains) à CHF 43.32 par habitant (en diminution de CHF 2.26 par rapport à 2020, soit - 5%).

Toutes les valeurs mentionnées ci-après en CHF. La colonne « montant » est arrondie à l'unité.

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	15'921	42.57	Mathod	25'973	43.22
Bioley-Magnoux	10'035	44.01	Molondin	10'583	44.09
Bonvillars	22'100	45.10	Montagny-près-Yverdon	35'488	47.51
Chamblon	23'204	42.97	Muttrux	6'555	42.84
Champagne	45'250	42.73	Novalles	4'365	43.65
Champvent	29'714	43.13	Onnens	22'349	44.97
Chavannes-le-Chêne	13'489	43.37	Orges	14'188	42.73
Chêne-Pâquier	6'624	43.30	Pomy	33'911	42.76
Cheseaux-Noréaz	31'616	43.61	Provence	17'143	45.23
Concise	43'732	42.67	Rovray	8'142	44.01
Corcelles-près-Concise	17'285	43.10	Suchy	27'433	42.53
Cronay	17'088	43.37	Suscévoz	9'229	42.92
Cuarny	10'378	43.42	Treycovagnes	20'453	41.57
Démoret	7'005	44.90	Ursins	9'696	43.09
Donneloye	35'317	42.91	Valeyres-sous-Montagny	29'576	41.72
Ependes	15'520	43.47	Valeyres-sous-Ursins	9'725	42.84
Fiez	18'965	42.62	Villars-Epeney	4'428	43.41
Fontaines-sur-Grandson	9'368	43.57	Vugelles-la Mothe	5'828	43.17
Giez	18'014	43.51	Yverdon-les-Bains	1'556'323	51.55
Grandson	141'946	42.50	Yvonand	144'341	42.03

³ Dans le cadre de la révision des statuts de l'Association du SDIS régional du Nord vaudois, demandée depuis plusieurs années, une proposition sera faite de supprimer la majorité de la représentation yverdonnoise au CoDir, accompagnée toutefois de la suppression de la contribution spéciale yverdonnoise de CHF 10 par habitant. Dans le cas où le CI et/ou les communes acceptent cette proposition, il convient de préciser que le coût par commune sera adapté à la hausse pour compenser la perte de cette contribution spéciale.

5. REQUÊTE

Le budget proposé ici a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et dans un souci d'économie, en particulier au regard de la situation économique des communes suite au COVID-19, mais aussi avec la responsabilité de garantir la capacité opérationnelle du SDIS et de ne pas réduire de manière irréversible à moyen terme la formation et les compétences du SDIS NV.

Il présente une diminution du coût net imputé aux communes de CHF 107'080 ce qui a pour conséquence une diminution du coût par habitant de CHF 2.26.

Par la présente, le CoDir sollicite le CI afin de valider le budget 2021 tel que présenté dans cette note lors de l'assemblée du 24.09.2020.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Eric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

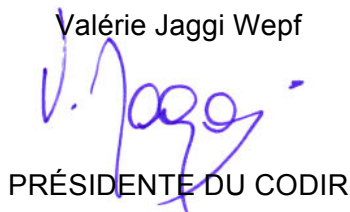
Cap Stéfan Dutoit



QUARTIER-MAÎTRE

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Valérie Jaggi Wepf



PRÉSIDENTE DU CODIR

Barbara Giroud



SECRÉTAIRE DU CODIR

Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation financière

Distribution

Membres du CI (via son Président)

BUDGETO '21 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant
1	Belmont-sur-Yverdon	374	0.71%	1	12	CHF 360.00
2	Bioley-Magnoux	228	0.43%	1	12	CHF 360.00
3	Bonvillars	490	0.93%	1	12	CHF 360.00
4	Chamblon	540	1.02%	2	14	CHF 420.00
5	Champagne	1'059	2.01%	3	16	CHF 480.00
6	Champvent	689	1.31%	2	14	CHF 420.00
7	Chavannes-le-Chêne	311	0.59%	1	12	CHF 360.00
8	Chêne-Pâquier	153	0.29%	1	12	CHF 360.00
9	Cheseaux-Noréaz	725	1.37%	2	14	CHF 420.00
10	Concise	1'025	1.94%	3	16	CHF 480.00
11	Corcelles-près-Concise	401	0.76%	1	12	CHF 360.00
12	Cronay	394	0.75%	1	12	CHF 360.00
13	Cuarny	239	0.45%	1	12	CHF 360.00
14	Démoret	156	0.30%	1	12	CHF 360.00
15	Donneloye	823	1.56%	2	14	CHF 420.00
16	Ependes	357	0.68%	1	12	CHF 360.00
17	Fiez	445	0.84%	1	12	CHF 360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	215	0.41%	1	12	CHF 360.00
19	Giez	414	0.78%	1	12	CHF 360.00
20	Grandson	3'340	6.33%	7	24	CHF 720.00
21	Method	601	1.14%	2	14	CHF 420.00
22	Molondin	240	0.45%	1	12	CHF 360.00
23	Montagny-près-Yverdon	747	1.42%	2	14	CHF 420.00
24	Mutrux	153	0.29%	1	12	CHF 360.00
25	Novalles	100	0.19%	1	12	CHF 360.00
26	Onnens	497	0.94%	1	12	CHF 360.00
27	Orges	332	0.63%	1	12	CHF 360.00
28	Pomy	793	1.50%	2	14	CHF 420.00
29	Provence	379	0.72%	1	12	CHF 360.00
30	Rovray	185	0.35%	1	12	CHF 360.00
31	Suchy	645	1.22%	2	14	CHF 420.00
32	Suscévaz	215	0.41%	1	12	CHF 360.00
33	Treycovagnes	492	0.93%	1	12	CHF 360.00
34	Ursins	225	0.43%	1	12	CHF 360.00
35	Valeyres-sous-Montagny	709	1.34%	2	14	CHF 420.00
36	Valeyres-sous-Ursins	227	0.43%	1	12	CHF 360.00
37	Villars-Epeney	102	0.19%	1	12	CHF 360.00
38	Vugelles-la Mothe	135	0.26%	1	12	CHF 360.00
39	Yverdon-les-Bains	30'189	57.20%	61	132	CHF 3'960.00
40	Yvonand	3'434	6.51%	7	24	CHF 720.00
TOTAL		52'778	100.00%	125	650	CHF 19'500.00

Récapitulatif

Récapitulatif		
Nombre total d'heures		650
Montant total	CHF	19'500.00

Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures
pour chaque tranche supplémentaire de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

Sources

* Au 31.12.2019, scriis.vd.ch

Données du document

Date	13.05.2020
Auteur	Maj instr Éric Stauffer

BUDGETO '21 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

N°	Commune	Valeur immobilière*		%	Charges au prorata valeur immobilière		Nombre d'habitants**		%	Charges au prorata nombre d'habitants		90% habitants 10% immobilière		Coût par habitant
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	116'834'477.35	0.77%	CHF	17'217.00	374	0.71%	CHF	15'776.98	CHF	15'920.98	CHF	42.57
2	Bioley-Magnoux	CHF	93'576'609.11	0.62%	CHF	13'789.66	228	0.43%	CHF	9'618.05	CHF	10'035.21	CHF	44.01
3	Bonvillars	CHF	237'268'274.65	1.57%	CHF	34'964.40	490	0.93%	CHF	20'670.37	CHF	22'099.77	CHF	45.10
4	Chamblon	CHF	183'362'117.67	1.21%	CHF	27'020.66	540	1.02%	CHF	22'779.59	CHF	23'203.70	CHF	42.97
5	Champagne	CHF	342'274'342.45	2.27%	CHF	50'438.33	1'059	2.01%	CHF	44'673.31	CHF	45'249.82	CHF	42.73
6	Champvent	CHF	241'279'885.62	1.60%	CHF	35'555.56	689	1.31%	CHF	29'065.07	CHF	29'714.12	CHF	43.13
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	114'085'644.25	0.76%	CHF	16'811.92	311	0.59%	CHF	13'119.36	CHF	13'488.62	CHF	43.37
8	Chêne-Pâquier	CHF	55'347'462.42	0.37%	CHF	8'156.13	153	0.29%	CHF	6'454.22	CHF	6'624.41	CHF	43.30
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	277'580'123.97	1.84%	CHF	40'904.85	725	1.37%	CHF	30'583.71	CHF	31'615.83	CHF	43.61
10	Concise	CHF	326'872'307.83	2.16%	CHF	48'168.66	1'025	1.94%	CHF	43'239.04	CHF	43'732.00	CHF	42.67
11	Corcelles-près-Concise	CHF	139'815'106.82	0.93%	CHF	20'603.48	401	0.76%	CHF	16'915.96	CHF	17'284.71	CHF	43.10
12	Cronay	CHF	144'533'332.42	0.96%	CHF	21'298.76	394	0.75%	CHF	16'620.67	CHF	17'088.48	CHF	43.37
13	Cuarny	CHF	88'479'779.08	0.59%	CHF	13'038.58	239	0.45%	CHF	10'082.08	CHF	10'377.73	CHF	43.42
14	Démoret	CHF	73'424'907.56	0.49%	CHF	10'820.06	156	0.30%	CHF	6'580.77	CHF	7'004.70	CHF	44.90
15	Donneloye	CHF	276'262'968.96	1.83%	CHF	40'710.75	823	1.56%	CHF	34'717.79	CHF	35'317.08	CHF	42.91
16	Ependes	CHF	133'423'566.49	0.88%	CHF	19'661.60	357	0.68%	CHF	15'059.84	CHF	15'520.02	CHF	43.47
17	Fiez	CHF	140'491'607.02	0.93%	CHF	20'703.17	445	0.84%	CHF	18'772.07	CHF	18'965.18	CHF	42.62
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	81'821'207.32	0.54%	CHF	12'057.36	215	0.41%	CHF	9'069.65	CHF	9'368.42	CHF	43.57
19	Giez	CHF	155'836'055.90	1.03%	CHF	22'964.36	414	0.78%	CHF	17'464.36	CHF	18'014.36	CHF	43.51
20	Grandson	CHF	1'027'404'177.89	6.80%	CHF	151'400.64	3'340	6.33%	CHF	140'896.01	CHF	141'946.47	CHF	42.50
21	Method	CHF	214'150'567.41	1.42%	CHF	31'557.72	601	1.14%	CHF	25'352.84	CHF	25'973.33	CHF	43.22
22	Molondin	CHF	99'819'172.01	0.66%	CHF	14'709.58	240	0.45%	CHF	10'124.26	CHF	10'582.80	CHF	44.09
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	483'638'606.58	3.20%	CHF	71'270.10	747	1.42%	CHF	31'511.77	CHF	35'487.60	CHF	47.51
24	Mutruz	CHF	50'607'837.40	0.33%	CHF	7'457.69	153	0.29%	CHF	6'454.22	CHF	6'554.57	CHF	42.84
25	Novalles	CHF	38'604'213.96	0.26%	CHF	5'688.81	100	0.19%	CHF	4'218.44	CHF	4'365.48	CHF	43.65
26	Onnens	CHF	236'114'490.74	1.56%	CHF	34'794.37	497	0.94%	CHF	20'965.66	CHF	22'348.53	CHF	44.97
27	Orges	CHF	107'431'477.93	0.71%	CHF	15'831.35	332	0.63%	CHF	14'005.23	CHF	14'187.84	CHF	42.73
28	Pomy	CHF	258'160'573.82	1.71%	CHF	38'043.14	793	1.50%	CHF	33'452.26	CHF	33'911.34	CHF	42.76
29	Provence	CHF	186'874'316.18	1.24%	CHF	27'538.23	379	0.72%	CHF	15'987.90	CHF	17'142.93	CHF	45.23
30	Rovray	CHF	75'875'674.68	0.50%	CHF	11'181.21	185	0.35%	CHF	7'804.12	CHF	8'141.83	CHF	44.01
31	Suchy	CHF	199'850'058.61	1.32%	CHF	29'450.36	645	1.22%	CHF	27'208.96	CHF	27'433.10	CHF	42.53
32	Suscévoz	CHF	72'328'665.97	0.48%	CHF	10'658.52	215	0.41%	CHF	9'069.65	CHF	9'228.54	CHF	42.92
33	Treycovagnes	CHF	120'398'896.60	0.80%	CHF	17'742.26	492	0.93%	CHF	20'754.74	CHF	20'453.49	CHF	41.57
34	Ursins	CHF	78'296'257.14	0.52%	CHF	11'537.92	225	0.43%	CHF	9'491.50	CHF	9'696.14	CHF	43.09
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF	180'390'796.30	1.19%	CHF	26'582.80	709	1.34%	CHF	29'908.76	CHF	29'576.17	CHF	41.72
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF	75'092'021.79	0.50%	CHF	11'065.73	227	0.43%	CHF	9'575.87	CHF	9'724.85	CHF	42.84
37	Villars-Epeney	CHF	37'715'498.66	0.25%	CHF	5'557.84	102	0.19%	CHF	4'302.81	CHF	4'428.32	CHF	43.41
38	Vugelles-la Mothe	CHF	47'644'559.34	0.32%	CHF	7'021.01	135	0.26%	CHF	5'694.90	CHF	5'827.51	CHF	43.17
39	Yverdon-les-Bains	CHF	7'347'751'003.53	48.63%	CHF	1'082'781.49	30'189	57.20%	CHF	1'273'505.85	CHF	1'556'323.41	CHF	51.55
40	Yvonand	CHF	947'690'991.46	6.27%	CHF	139'653.92	3'434	6.51%	CHF	144'861.34	CHF	144'340.60	CHF	42.03
TOTAL		CHF	15'108'409'634.89	100.00%	CHF	2'226'410.00	52'778	100.00%	CHF	2'226'410.00	CHF	2'528'300.00		

Récapitulatif		
---------------	--	--

Récapitulatif		
Charges totales	CHF	3'607'300
Recettes	CHF	(1'079'000)
Sous-total	CHF	2'528'300

Participation YLB		
Montant	CHF	(301'890)
Coût net de la région	CHF	2'226'410

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources

* Au 05.05.2020, données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2019, scris.vd.ch

Données du document	
Date	16.06.2020
Auteur	Maj instr Éric Stauffer